

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 007-200016905-20251217-202534-DE

SLOW

Communauté de Communes du Pays de LAMASTRE

(Ardèche)

OBJET

Lieu de réunion
des Prochains Conseils Communautaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Paul VALLON



Document transmis à la Sous-Préfecture
de Tournon sur Rhône

Le ... 19 DEC 2025
Publié et notifié

ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article 16 de la loi du 2 mars 1982)
Le Président



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 DECEMBRE 2025
N° délibération : 2025-34

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Lamastre (conformément à la délibération n°2024-28 du 7 octobre 2024), comme suite à la convocation qui a été adressée aux délégués communautaires par le Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Date de convocation : 09/12/2025

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,
Madame PLANTIER Marielle et Messieurs CHOSSON Jacky,
SOUBEYRAND François, COUTURIER Dominique, vice-présidents,
Mesdames BLANC Marie-Laure, BERT Myriam, VIGNE Marceline,
TROUILLETON Isabelle, COSTE Bernadette et Messieurs ASTIER
Max, BLANC Amédée, DUVERT Frédéric, GARNIER Christian,
LOUPIAC David, GLAIZOL Denis, LANDREIN Michel, ROCHE
Stéphane, ROCHEDY Florent, GAUCHIER Max, DESBOS Vincent,
PEYRARD Jean-Luc.

Etait absent avec pouvoir :

Monsieur DECULTY Jean-Paul avec pouvoir à Monsieur LANDREIN
Michel

Etait absente excusée :

Madame GUIOT-MOUZAÏ Siham

En application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur CHOSSON
Jacky, secrétaire de séance.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales
(CGCT),

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et
à l'unanimité :

- DECIDENT que les prochaines réunions du conseil communautaire
se dérouleront, selon la disponibilité des salles, sur les communes
de Le Crestet, Labâtie d'Andaure, Désaignes et Saint Barthélemy
Grozon.